

Józef NAUMOWICZ

Universitas Cardinalis Stephani Wyszyński
Varsoviae

LA DOCTRINE DES APÔTRES ET LA LÉGENDE SUR L'ORIGINE APOSTOLIQUE DE LA FÊTE DE NOËL

Avec l'apparition des deux nouvelles célébrations chrétiennes au IV^e siècle, celle de l'Épiphanie et celle de Noël, on a commencé à propager aussi des traditions sur leurs origines apostoliques. Les légendes s'épanouissaient pendant des siècles, en recevant des différentes significations et rôles.

Il ne s'agit pas de rappeler les apocryphes de l'enfance de Jésus, qui ont sûrement enrichi certaines traditions chrétiennes, mais elles ne parlent pas des fêtes en tant que telles. Ces légendes n'ont rien à voir non plus avec les considérations des Pères de l'Église, comme Ephrem Syrien, Jean Chrysostome ou l'auteur anonyme du traité *De solsticiis et aequinoctiis*, qui s'efforçaient de prouver que les dates du 25 décembre et du 6 janvier avaient un fondement dans les données de l'Écriture Sainte¹ ; ces auteurs essayaient seulement de trouver des bases bibliques pour les dates des célébrations, et non la genèse des solennités. Ce qui y est retenu ce sont les textes qui parlaient directement de l'origine apostolique de l'Épiphanie et celle de Noël²

1. L'Épiphanie d'après la *Doctrina des Apôtres*

L'une des premières mentions sur l'Épiphanie se trouve dans l'écrit syriaque *Doctrina des apôtres*, connu aussi comme *Doctrina de l'apôtre Addai* (le texte, malgré sa similitude de titres avec la fameuse légende sur la conversion du roi Abgar et la fondation de l'Église d'Édesse par l'envoyé du Christ Addai, n'a rien à voir avec elle).

¹ Sur la légitimation des fêtes à travers l'Écriture, cf. dernièrement : C. GIANOTTO, « L'origine de la fête de Noël au IV^e siècle », dans : *La Nativité et le temps de Noël. Antiquité et Moyen Âge*, études réunies par J.-P. Boyer et G. Dorival, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence 2003, p. 65-79.

² On ne peut pas séparer ces deux fêtes chrétiennes, surtout au commencement de leur développement ; cette méthode de travail était préconisée par Bernard Botte dans son livre fondamental sur le sujet : *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie. Études historiques*, Louvain 1932. Cf. aussi Th. Thaley, *Les origines de l'année liturgique*, trad. A. Davril, Paris 1990, p. 155-169 ; M. Wallraff, *Christus Verus Sol. Sonnenverehrung und Christentum in der Spätantike*, Jahrbuch für Antike und Christentum, Erg.-Band 32, Münster Westf. 2001, p. 174-195.

Le coeur de la *Doctrine des apôtres* est créée par les 27 canons ; chacun commence par la formule: « Les apôtres décidèrent ». Ainsi, les apôtres établirent différentes fêtes, rites et coutumes liturgiques : de prier vers l'Orient (1), de faire l'office le dimanche, le mercredi et le vendredi (2-4), d'ordonner des prêtres, des diacres et des sous-diacres (5), de fêter l'Ascension et de jeûner quarante jours avant le jour de la Passion du Christ (7-9), de lire dans l'Église l'Ancien Testament, les Évangiles et les Actes (8), de faire mémoire des martyrs (18), de lire les psaumes chaque jour (19), de laisser les rois fidèles monter près de l'autel (25), et d'autres devoirs des clercs et des fidèles. Dans le canon 6 c'est aux apôtres qu'est attribué l'introduction de l'Épiphanie célébrée le 6 du second Canoun (le 6 janvier).

Le caractère apostolique de cet écrit était mis en relief par deux courts récits, l'un qui précède les canons et l'autre qui les suit. Le premier récit, une sorte d'introduction aux canons raconte que l'an 342 des Grecs (= 33 après J.-Ch.) les apôtres allèrent de la Galilée au mont des Oliviers, où ils assistèrent à l'ascension du Christ et reçurent la prêtrise. Ensuite, ils se rendirent dans la chambre haute où ils avaient célébré la Pâque, y reçurent le Saint-Esprit et établirent un certain nombre de lois. Le récit précise : « A l'aide du même don de l'Esprit qui leur fut donné en ce jour, ils portèrent les canons et les lois qui convenaient et étaient justes pour l'annonce de leur prédication ainsi que les enseignements vrais et sincères de leur doctrine»³ Puis suivent les 27 canons et l'autre récit qui raconte les premières prédications apostoliques et énumère le champ de mission de chaque apôtre.

Ainsi, ce n'est pas seulement le titre comme dans le cas de la *Didachè*, de la *Tradition apostolique* ou de la *Didascalie apostolique* qui devait exprimer l'idée que les normes contenues dans l'écrit sont conformes à l'esprit et aux intentions de la tradition apostolique. Dans la *Doctrine des apôtres*, l'introduction et la conclusion essaient de mettre en évidence que les canons viennent directement des disciples de Jésus⁴

C'est sûr que la *Doctrine des apôtres* était composée vers la fin du IV^e s., tandis que les 27 canons sont antérieurs. Ils furent déjà interpolés, seuls, sans les récits, dans la *Didascalie apostolique*, ouvrage-clé pour l'histoire de la liturgie syrienne. Ils manquent encore, dans la version originale grecque de cette oeuvre rédigée certainement dans la première moitié du III^e siècle. Par contre, ils apparaissent dans la traduction syrienne de la *Didascalie* telle quelle est créée vers la moitié du IV^e siècle. Ils y sont mis sous titre: *Commandements (tirés) de l'écrit d'Addaï l'Apôtre* et insérés avec d'autres documents canoniques à la fin du chapitre III.

Tout cela permet de situer l'origine des *Commandements de l'écrit d'Addaï l'Apôtre*, dits aussi *Canons apostoliques* ou *Canons d'Addaï*, vers la moitié du IV^e siècle. Ils devaient être rédigés après la période des persécutions (ils mentionnent « les rois fidèles »), mais avant l'activité du grand auteur syriaque Ephrem⁵. Ainsi, comme

³ La *didascalie d'Addaï*, dans: *La Didascalie des douze apôtres*, traduite du syriaque par F. Nau, 2^{ème} édition revue et augmentée, Paris 1912, p. 225 (Appendice I).

⁴ Cf. G. Rouwhorst, „Liturgy on the Authority of the Apostles”, dans: *The Apostolic Age in Patristic Thought*, ed. A. Hilhorst, Leiden 2004, p. 63-85.

⁵ Ephrem utilise le canon biblique du Nouveau Testament plus avancé comme celui commandé dans les *Canons apostoliques*, cf. can. 10 « Les apôtres décidèrent encore de ne rien lire sur le *bema* de

le montre W. Witakowski, leur composition se place dans les années 325-350. Ils furent écrits probablement en syriaque et rédigés à Édesse, peut-être dans le même cercle des clercs qui ont créé la légende sur Addaï⁶

Ainsi, du deuxième quart du IV^e siècle vient aussi le canon 6 qui dans la *Doctrine des apôtres* (ainsi que dans la *Didascalie apostolique*) porte: « Les apôtres décidèrent encore qu'ils feraient le jour de l'Épiphanie de notre Sauveur, qui est le commencement des fêtes de l'année, le 6 du second Canoun (janvier), d'après la numérotation des mois grecs »⁷

Le texte est intéressant, l'Épiphanie est nommée la *principale* des fêtes ou, comme on peut traduire le texte syriaque, le *début* des fêtes ; une festivité qui commence l'année liturgique. Elle est célébrée le 6 Canoun II « d'après la numérotation des mois grecs » (les jours du mois syrien sont identifiés avec le mois grec, et proprement dit avec le calendrier julien)⁸ La nature de la célébration n'est pas indiquée, mais comme la fête est nommée *denha*, elle pouvait être établie pour célébrer la *manifestation* de Dieu sur la terre. Le même nom *denha* pour la célébration du 6 janvier est donné par Ephrem qui la rapporte principalement à la naissance de Jésus. Ainsi les canons apostoliques d'Addaï qui ne connaissent pas du tout la fête du 25 décembre, proposent de célébrer la nativité du Christ le 6 janvier. Il est bon de rappeler que la même tradition existait encore à Jérusalem dans la seconde moitié du IV^e siècle et au début du V^e siècle⁹

Les 27 canons d'Addaï, que les apôtres auraient promulgués après l'Ascension, ont eu un grand succès dans la littérature chrétienne orientale, particulièrement dans les collections canoniques. Ainsi, ce texte qui est l'une des premières attestations de l'existence de l'Épiphanie, a pu développer et confirmer la légende sur l'origine apostolique de la fête.

l'Église en dehors de l'Ancien Testament, des prophètes, des Évangiles et de leurs actes » (trad. F. Nau, *ibid.*, p. 226).

⁶ W. WITAKOWSKI, « The Origin of the 'Teaching of the Apostles' », dans: *IV Symposium Syriacum 1984: Literary Genres in Syriac Literature*, ed. by H.J.W. Drijvers & al., (Orientalia Christiana Analecta 229), Rome 1987, p. 161-171. Sur les différentes hypothèses qui ont été avancées sur l'origine et la datation de la *Doctrine des apôtres*, cf. *ibid.*

⁷ *La didascalie d'Addaï*, trad. F. Nau, p. 226. Le même canon 6 dans la *Didascalie apostolique*: « Again the apostles constituted: observe the day of the Epiphany of our Saviour, which is the chief of the festivals of the Church on the sixth day of *kanūn hrai*, in the long reckoning of Greeks » (*The Didascalia apostolorum in Syriac* 3,8,6, transl. A. Vööbus, CSCO 402, Scriptorum Syri 176, Louvain 1979, p. 38, texte syr. vol. 401/175, p. 43). La traduction anglaise, cf. aussi: *The Doctrina of the Apostles*, dans: *Ancient Syriac Documents*, ed. and transl. by W. Cureton, London-Edinburgh 1864, p. 26 (reprint: New Jersey, Georgias Press 2005). La traduction polonaise de *La Doctrine des apôtres*, can. 6 « Dalej Apostołowie postanowili: Obchodźcie dzień Epifanii naszego Zbawcy, który jest głównym świętem Kościoła, szóstego *kanuna hyraj*, według wydłużonej rachuby Greków », cf. W. WITAKOWSKI, « Nauka Apostołów (przekład z syryjskiego – wstęp, komentarz) », *Warszawskie Studia Teologiczne* 3 (1985-1990), p. 176.

⁸ W. WITAKOWSKI, « Nauka Apostołów », p. 176. Cf. aussi: M. MERRAS, *The Origins of the Celebration of the Christian Feast of Epiphany*, Joensuu 1995, p. 79.

⁹ Cf. les informations sur l'Épiphanie à Jérusalem chez Égérie (*Journal de voyage* 25-26, éd. et trad. P. Maraval, SC 296, 1982, p. 244-245) et dans *Le lectionnaire de Jérusalem en Arménie* (éd. et trad. Ch. Renoux, PO 48,2, Turnhout 1999, p. 149-156).

Ce sont d'abord les Syriens eux mêmes qui regardaient les canons d'Addaï placés dans la *Didascalie* et la *Doctrine des apôtres* comme une œuvre apostolique. Leur fonction était bien définie. Le point de vue de H. Kaufhold nous semble juste: « Les canons sont appliqués et cités souvent de manière totalement naïve. Aucun doute n'est jamais exprimé sur leur origine apostolique »¹⁰ Comme tels ils sont entrés dans le *synodicon* chez les syriaques occidentaux et cités sous le titre : la *Doctrine de l'apôtre Addaï*¹¹. Mais insérés dans les collections plus tardives, ils étaient parfois adaptés aux pratiques liturgiques nouvelles. De cette façon ils étaient reçus chez les syro-orientaux dans le fameux *Nomocanon* d'Abdisô' bar Brikâ (Ébedjesus), composé vers 1280 après J.-C. La collection canonique débute par quelques chapitres nommés les *Canons apostoliques* considérés comme « des lois instituées par les saints apôtres, les disciples de notre Seigneur ». La première place y est accordée à la *Doctrine des apôtres*. Mais le fameux canon 6 parle déjà de deux fêtes : « Les apôtres décidèrent encore : Célébrez le jour de la nativité de notre Sauveur le 25 décembre (*kanuna qydim*), qui est le commencement des fêtes et la fête de l'Épiphanie le 6 janvier, d'après la numérotation des mois grecs »¹² Ainsi, Ébedjesus a changé le texte du canon, en y ajoutant la célébration du 25 décembre. Le texte primitif n'a porté que sur l'Épiphanie. Maintenant, ce sont les deux fêtes qui sont considérées comme ayant l'origine apostolique.

Aussi la version arabe élargit le canon 6 en ajoutant la date de la Nativité le 25 décembre¹³ Les Éthiopiens ont même adjoint un canon supplémentaire. Ils ont insérés les canons apostoliques dans la collection canonique pour en faire la première partie du *synodicon* (*Sēnodos*) éthiopien, élaboré à partir du VIII^e siècle. Ils les considéraient comme les dispositions données par les apôtres eux-mêmes. Étant donné qu'il s'agit des commandements institués par les apôtres réunis dans le Cénacle à Jérusalem, après l'ascension du Christ, d'où leur appellation : *Canons après l'Ascension*. Mais le règlement de la célébration de l'Épiphanie est précédée par un canon spécial sur « la

¹⁰ H. KAUFHOLD, « La littérature pseudo canonique syriaque », dans : *Les Apocryphes syriaques*, éd. M. Debié, A. Desreumaux, C. Jullien et F. Jullien (Études syriaques 2), Paris : Ed. Geuthener 2005, p. 147-167, ici p. 164. H. Kaufhold considère *Doctrine des apôtres* comme la traduction syriaque du texte grec non conservé du IV^e siècle (*ibid.*, p. 156).

¹¹ La *Doctrine d'Addaï*, avec les canons semblables à ceux de la *Didascalie apostolique* et de la *Doctrine des apôtres*, constitue le chap. 49 du recueil canonique de la Syrie occidentale, cf. *The Teaching of Addaï*, dans : *The Synodicon in the West Syria Tradition*, I, éd. et transl. A. Vööbus, CSCO 367, *Scriptores Syri* 161, Louvain 1975, p. 202 (le texte), CSCO 368/162, p. 189-190 (la traduction anglaise du canon 6).

¹² Ebediesu, *Collectio canonum Synodicorum... , praecedit epitome canonum apostolicorum*, dans : A. MAI, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. 10, Romae 1838, p. 3 (la traduction latine du canon 6) : „Constituerunt insuper Apostoli sancti: celebrate diem nativitatis Domini nostri die 25. Decembris, quia hoc est caput omnium festorum; et festum Epiphaniae die 6. Januarii in supputatione extensa Graecorum”; le texte syriaque, *ibid.* p. 169. La *Doctrine de l'apôtre Addaï* est citée aussi dans le *Nomocanon* du maphrien Grégoire Barhebraeus, la figure la plus importante du christianisme oriental du XIII^e siècle, cf. H. Kaufhold, « La littérature pseudo canonique syriaque », p. 157-158 et *Nomocanon Gregorii Barhebraei*, éd. P. Bedjan, Paris 1898.

¹³ Cf. W. WITAKOWSKI, « Nauka Apostolów », p. 170 ; W. Riedel, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig 1900 (= Aalen 1968), p. 19.

fête de la Nativité de notre Seigneur » qui est célébrée « chaque année au jour dans lequel il est né, c'est à dire le 29 du mois Tāhšās (le 25 décembre), parce qu'elle est la première des toutes les fêtes ». Ce n'est qu'après qu'un *commandement* sur l'Épiphanie est donné ; elle est y nommée « la fête du baptême de notre Seigneur » qui doit être célébrée « le 11 du Terr » (6 janvier)¹⁴

Ces canons qui – selon cette tradition – auraient été dictés par les apôtres le jour de la Pentecôte et rédigés par Addaï, ont joué un rôle spécial chez les Arméniens. Ce sujet mérite dès maintenant de consacrer un chapitre à part.

2. La tradition arménienne

Certaines traces indiquent qu'en Arménie les *canons apostoliques* ont reçu une place privilégiée. Leur traduction y était connue déjà dans le premier tiers du V^e siècle¹⁵, faisant suite à l'invention de l'alphabet national vers 400. Ils furent également insérés dans la première législation canonique arménienne, éditée par le synode de Šahapivan (444)¹⁶ Cette rapide prise en compte s'explique par le fait que les canons étaient regardés comme apostoliques et qu'ils étaient transmis sous le nom d'Addaï, considéré comme l'apôtre du pays.

Le nom d'Addaï a eu son importance. Ce n'est pas par hasard que lors de la première vague des traductions arméniennes au V^e siècle, c'est aussi la *Doctrina d'Addaï* qui fut traduite en arménien. Il s'agit de cet écrit qui relate la mission d'Addaï (Thaddée dans les sources grecques)¹⁷ qui aurait guéri le roi Abgar d'Édesse avant de convertir la ville entière et d'évangéliser la Mésopotamie. Il est intéressant de voir que la traduction arménienne avait adaptée le texte syriaque pour le concilier avec la tradition arménienne de la prédication de Thaddée dans ce pays. Ainsi, elle décrit la mission de l'envoyé du Christ, qui ne se termine pas en Mésopotamie, mais s'accomplit pleinement en Arménie, où l'apôtre subit la mort¹⁸

¹⁴ *Canoni dopo l'Ascensione* 30-31 (*Ordinamento* 8-9), dans: *Il Sēnodos etiopico. Canoni pseudoapostolici: Canoni dopo l'Ascensione...*, ed. e trad. A. Bausi, CSCO 553, *Scriptores Aethiopicici* 102, Lovanii 1995, p. 10 (sur la datation des *Canoni dopo l'Ascensione*, *ibid.*, p. XVII ; *texte éthiopien* CSCO 552, *Aeth.* 101). Cf. W. WITAKOWSKI, « Syrian Influences in Ethiopian Culture », *Orientalia Suecana*, 38-39 (Uppsala, 1989-90) [1991], p. 191-202.

¹⁵ A. MARDIROSSIAN, *Le Livre des Canons arméniens (Kanonagirk' Hayoc') de Yovhannes Awjneg'i. Église, droit et société en Arménie du IV^e au VIII^e siècle*, CSCO 606, *Subsidia* 116, Lovanii 2004, p. 530.

¹⁶ La collection de 444 (avec les canons d'Addaï) est connue aujourd'hui dans une version qui était remaniée par Yovhannes Mayragomec'i au VII^e siècle et insérée dans son recueil canonique, et qui, ensuite, au début du VIII^e siècle, est entré dans le *Livre des canons* du catholicos Yovhannes Awjneg'i, cf. A. Mardirossian, *Le Livre des Canons arméniens*, p. 41-41, 527-532 et 557-562.

¹⁷ *Thaddée* est une faute de lecture du syriaque *Addaï*, cf. J.-P. Mahé, „La christianisation de l'Arménie”, dans: *Armenia sacra. Mémoire chrétienne des Arméniens (IV^e-XVIII^e siècle)*, dir. J. Durand, I. Rapti, D. Giovannoni, Paris 2007, p. 23.

¹⁸ V. CALZOLARI, « La transmission et la réception des apocryphes syriaques dans la tradition arménienne », dans: *Les apocryphes syriaques*, éd. M. Debié, A. Desreumaux, C. Jullien et F. Jullien (*Études syriaques* 2), Paris Éd. Geuthener 2005, p. 182-185. Cf. A. DESREUMAUX, *Histoire du roi Abgar et de Jésus. Présentation et traduction de la Doctrina d'Addaï*, Brepols 1993.

Comment, alors, ne pas célébrer la fête de l'Épiphanie - Nativité le 6 janvier si cette pratique était commandée dans les canons édités par les apôtres réunis au Cénacle le jour de la Pentecôte et transmis par l'écrit d'Addaï, l'apôtre du pays? De plus, l'Épiphanie était comprise de la même façon dans le *Lectionnaire de Jérusalem*, le livre liturgique fondamental en Arménie. Ce livre fut traduit du rituel grec, composé à Jérusalem dans les années 417-439, juste à l'époque où la nativité du Christ était célébrée le 6 janvier. Mais le 25 décembre le *Lectionnaire de Jérusalem* indique : « la fête de David et de Jacques, jour où en d'autres lieux on accomplit la Nativité du Christ »¹⁹. Ainsi, la fête de Noël du 25 décembre n'était pas encore répandue en Palestine. Tel rituel était considéré en Arménie comme une mémoire des traditions liturgiques les plus anciennes.

Quand, au V^e et VI^e siècle, d'autres pays d'Orient tels que la Syrie, l'Égypte, la Palestine ont introduit la fête de Noël le 25 décembre à côté de l'Épiphanie, l'Arménie restait fidèle au canon 6 de la *Doctrine des apôtres* et au *Lectionnaire de Jérusalem*: de ne célébrer la nativité du Christ que le 6 janvier. Une telle position était confirmée par le célèbre synode de Dwin de 555 celui qui s'est opposé au concile de Chalcédoine en constituant un tournant dans l'histoire de l'Église d'Arménie. Comme il paraît, le synode insistait également que la fête du 6 janvier constitue la célébration simultanée de la Nativité du Christ et de son Baptême²⁰. À partir de cela, c'est de cette façon qu'était interprété le canon 6 de la *Doctrine des apôtres* sur l'Épiphanie.

Dans cette forme les canons d'Addaï sont entrés dans les grandes collections canoniques arméniennes. La collection de Yovhannes Mayragomec'i, même si elle n'avait pas encore un caractère officiel, insistait sur les origines apostoliques et orthodoxes du droit canonique arménien. Toutefois nous sommes mieux informés sur le *Livre des canons* édité au début du VIII^e siècle par le catholicos Yovhannes Awjneç'i. Dans cette collection à caractère officiel qui s'inscrivait dans l'histoire comme œuvre juridique majeure de l'Église arménienne, les canons des apôtres sont mis sous le nom *Décisions et canons de la Sainte Église, établis par les disciples du Christ après l'Ascension du Seigneur*. Le canon correspondant (7) ne mentionne que la fête du 6 janvier. Il exige seulement, en accord avec la position du concile de Dwin, que les deux célébrations soient conjointes : celle de la Nativité et celle de l'Épiphanie, mais qu'elles soient célébrées ensemble le 6 janvier²¹. La fête du 25 décembre n'est pas mentionnée. D'après les Arméniens, telle était la tradition apostolique.

C'est pourquoi le canon 6 de la *Doctrine des apôtres* était exploité dans le débat théologique pour prouver l'origine apostolique de la célébration du 6 janvier. Ainsi, il est cité dans un florilège patristique arménien sur l'union des deux fêtes. Il s'agit du

¹⁹ Cf. *Le codex arménien Jérusalem 121*, PO 36,2, éd. et trad. Ch. Renoux, Turnhout 1971, p. 336-337; *Le lectionnaire de Jérusalem en Arménie. Le Čašoc' II. Édition synoptique des plus anciens témoins*, éd. et trad. Ch. Renoux, PO 48,2, 1999 (nr 71, sous la date du 25 décembre).

²⁰ Cf. Ch. RENOUX, *Introduction*, dans : *Le lectionnaire de Jérusalem en Arménie*, PO 44,4, Turnhout 1989, p. 429.

²¹ A. MARDIROSSIAN, *Le Livre des Canons arméniens*, p. 561.

florilège intitulé: « Témoignages au sujet de la Nativité et de l'Épiphanie qu'il faut célébrer un jour unique le 6 janvier ». Le canon 6 y est cité de cette manière : « Les apôtres du Seigneur établirent le jour de la naissance du Sauveur le six janvier »²²

Le canon était cité par les grands écrivains arméniens qui se réclamaient de garder la tradition apostolique. Ainsi Jean II Gabelean, catholicos d'Arménie 557-574 dans sa lettre dogmatique indique, que la nativité du Seigneur est célébrée le jour de l'Épiphanie le 6 janvier qui est « la fête principale commandée par les apôtres »²³

C'était encore plus évident chez Anania Širakac'i (615-690), le plus grand savant arménien du VII^e siècle qui dans son traité *Sur l'Épiphanie de notre Seigneur et Sauveur*²⁴, défendait les pratiques liturgiques arméniennes. Il se résolument opposait à la séparation de la fête de l'Épiphanie et de Noël, et il s'efforçait de prouver qu'une telle pratique n'a pas de fondement dans la tradition. C'est pourquoi, en commençant son exposé, l'auteur cite d'abord le fameux canon apostolique: « La fête de la Nativité et l'Épiphanie de notre Seigneur et Sauveur, la première et principale des fêtes de l'Église, est le 21^e jour du mois de Tebet, qui est le 6^e de janvier selon les Romains ». Sur la même base, l'auteur arménien affirme que la fête du 25 décembre n'était pas établie par les apôtres ; par contre elle était « inventée par les disciples de l'hérétique Cerinthe » et répandue par „les Grecs”²⁵ En développant des arguments de la tradition, Anania Širakaci a pu conclure son écrit par l'affirmation que l'Église de l'Arménie proclame la Nativité et le Baptême en un seul jour, « suivant les saints apôtres, les bienheureux pères de Nicée et nos propres docteurs »²⁶

Pars contre un archevêque byzantin Jean de Nikè (ville en Thrace)²⁷, essayait de discuter après le synode de Širakavan (682) sur les positions prises par les Arméniens qui se réclamaient de garder fidèlement la tradition apostolique. Il adressa une lettre au catholicos arménien Zak'aria, « le successeur du grand apôtre Thaddée », faisant apologie des usages liturgiques byzantins et de la christologie chalcédonienne. D'après lui, ce sont les deux fêtes séparées (6 janvier et 25 décembre) qui ont une origine apostolique. L'une est institué par les apôtres qui, comme disciples de Jean-Baptiste, avaient assisté au baptême de Jésus au Jourdain et qui avaient ordonné la fête en connaissance de cause. Mais la fête de Noël vient aussi de l'époque apostoli-

²² M. VAN ESBROECK, « Impact de l'Écriture sur le Concile de Dwin de 555 », *Annuaire Historiae Conciliorum* 18 (1986), p. 315. Sur la datation du florilège, cf. *ibid.*, p. 304 : dans sa rédaction définitive, il remonte au XII^e siècle, mais il est « néanmoins très archaïque dans ses témoins les plus anciens ».

²³ L'écrit est inséré dans le *Livre des Lettres*, célèbre recueil anonyme de lettres dogmatiques arméniennes, cf. la traduction anglaise: *On the Epiphany of Christ*, dans L. FRIVOLD, *The Incarnation. A Study of the Doctrine of the Incarnation in the Armenian Church in the 5th and 6th Century according to the Book of Letters*, Oslo 1981, p. 120.

²⁴ C. CONYBEARE, « Ananias of Shirak upon Christmas », *The Expositor*, fifth series, vol. 4, London 1896, p. 321-337. Le traité sur l'Épiphanie était édité séparément, mais Anania l'a composé ensemble avec un exposé sur la Pâque, sous le titre *Sur les fêtes de notre Seigneur et Sauveur*, cf. J.-P. MAHÉ, « Quadrivium et cursus d'études au VIII^e siècle en Arménie et dans le monde byzantin d'après le K'nnikon d'Anania Širakac'i », *Travaux et Mémoires* 10 (1987), p. 165-167.

²⁵ C. CONYBEARE, « Ananias of Shirak upon Christmas », p. 321-337.

²⁶ *Ibid.*, p. 334.

²⁷ Sur Jean de Nikè, cf. I. DORFMANN-LAZAREV, *Arméniens et Byzantins à l'époque de Photius: deux débats théologiques après le triomphe de l'orthodoxie*, CSCO 609, Subsidia 117, Louvain 2004, p. 66-68.

que. Elle a été approuvée par l'apôtre Jacques qui se trouvait à Bethléem avec la sainte Famille lors de la naissance de Jésus. Devenu évêque de Jérusalem 30 ans plus tard, l'apôtre n'empêcha pas ceux qui la fêtaient, mais les soutenait en écrivant dans la rubrique du 25 décembre « Dans une autre ville on célèbre la Nativité ». Ce n'est pas par hasard que Jean de Niké a cité la formule du *Lectionnaire de Jérusalem* dont la paternité était attribuée par la tradition à Jacques et la composition finale à Cyrille de Jérusalem²⁸. Ainsi, Noël célébré le 25 décembre serait approuvé par St Jacques, chef de la première communauté de Jérusalem, celui qui dans les Épîtres de St. Paul est désigné comme un « frère du Seigneur » (Gal 1,19) et dans la tradition était toujours considéré comme un proche parent de Jésus.

Mais l'idée de l'écrivain byzantin n'était pas facile à défendre, si l'on considère toute la rubrique du *Lectionnaire de Jérusalem*: « Le 25 décembre, la fête de David et de Jacques, jour où en d'autres lieux on accomplit la Nativité du Christ »²⁹. En réalité, le 25 décembre est le jour de la célébration de David et de Jacques et la mention sur la Nativité n'est que supplémentaire. C'est cela que paraît défendre un traité arménien (du X^e siècle?), écrit en forme de dialogue, sous le titre *Controverse entre le patriarche d'Antioche et Khosrov, docteur des Arméniens, sur la fête de la Nativité de Jésus-Christ*. Le docteur arménien y explique à son interlocuteur, que la fête de l'Épiphanie fut instituée dans l'Église de Jérusalem par Jacques, le frère du Seigneur qui accompagnait Joseph à Bethlehem lors du recensement au cours duquel eut lieu la Nativité. « C'est pourquoi il connaissait l'année et le mois de la naissance de Jésus ». Ainsi il a pu fixer la date propre de la fête de la Nativité pour le 6 janvier. Ses normes ont été confirmées par son successeur Cyrille qui pour le 25 décembre a établi la commémoration de David et de Jacques ; et la note supplémentaire qui se trouve dans la rubrique du 25 décembre : « Dans d'autres villes, on fait la naissance du Christ » ne signifie pas que Cyrille acceptait cette célébration³⁰.

Ainsi, pour défendre leurs pratiques liturgiques, les écrivains arméniens pouvaient se référer aux canons d'Addaï connus de la *Doctrinae des apôtres*, mais également au *Lectionnaire de Jérusalem* qui devait transmettre la tradition liturgique la plus ancienne. C'est pourquoi, comme l'a remarqué A. de Halleux, « dans la revendication de l'origine apostolique de la date de la Nativité, les Arméniens se trouvaient en position de force »³¹.

* * *

Voilà quel rôle a joué le canon pseudo apostolique concernant l'Épiphanie: créé probablement au deuxième quart du IV^e siècle, il était utilisé dans le débat théologique pendant des siècles. Dans la tradition canonique syriaque, arabe ou éthiopienne, le fameux canon 6 était élargi pour concerner aussi la célébration de la Noël, et il

²⁸ JEAN DE NIKÉ, *De Nativitate Domini ad Zachariam Catholicum maioris Armeniae*, PG 96,1440.

²⁹Cf. *supra*, n. 19.

³⁰ F.C. CONYBEARE, « Dialogus de Christi die natali. Ex lingua Armena latine reddidit », *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft* 5 (1904), p. 328 et 330.

³¹ A. DE HALLEUX, « La Nativité et l'Épiphanie dans le dialogue unioniste », p. 34.

confirmait l'origine apostolique des deux fêtes. Mais les Arméniens ont gardé sa version originale, même si, après le concile de Dwin, ils lui ont donné une interprétation nouvelle. Pour eux, il servait toujours pour prouver l'origine apostolique de la festivité Nativité-Épiphanie, célébrée le même jour, c'est à dire le 6 janvier.

Il faut ajouter que les canons dits apostoliques, insérés dans la *Doctrinae apostolicae* ou dans la *Didascalie apostolique* n'étaient pas l'unique source de l'idée sur l'origine apostolique de Noël. Une autre piste a été présentée par Jean Chrysostome qui dans son homélie prononcée à Antioche de Syrie en l'an 386 défendait l'introduction de la fête du 25 décembre, à coté de la célébration du 6 janvier. Il s'agit de la tradition qui s'appuie sur les archives romaines du recensement de Quirinius qui devaient indiquer la vraie date de naissance de Jésus³². En restant dans le même courant, Jérôme dans son homélie à Bethlehem (entre 400 et 410) expliquait que la date de la venue du Christ au monde est gardée, dès le temps des apôtres, plutôt à Rome qu'à Jérusalem ; c'est à cause des bouleversements politiques et religieux vécus en Palestine³³. Épiphanie de Salamine citait même une liste antique des consuls romains qui aurait indiqué le jour exact la naissance de Jésus (au 6 janvier)³⁴. Et les sources plus tardives connaissent de nouvelles circonstances de ces recherches c'est à la demande de l'évêque de Jérusalem que le pape Jules aurait retrouvé dans les anciennes archives romaines les actes du recensement de Quirinius avec la date de l'enfantement du Christ³⁵. Il est supposé que, ces traditions, concernant les archives romaines se réfèrent par certains points aux écrits apocryphes anciens et aux écrits des apologistes des II^e et III^e siècles³⁶. Mais, ces légendes ont été créées au cours des débats de l'époque pour les besoins apologétiques.

Comme nous voulions le montrer dans cet article, les traditions qui revendiquent l'origine apostolique de l'Épiphanie et de Noël portent un témoignage intéressant pour l'histoire de la liturgie. Elles ont été créées et se sont développées dès le IV^e siècle, à l'époque même de l'apparition de ces deux fêtes. Cela signifie bien que la véritable origine de ces festivités, qui reste une énigme pour nous, l'était déjà pour les écrivains chrétiens de cette époque.

³² *Sermon sur la Nativité 2*: „Or, sur les vieux registres qui, à Rome, sont tenu à la disposition du public, n'importe qui peut aller lire la date du recensement et la connaître avec exactitude” (trad. Auger, revue par F. Quéré-Jaulmes, dans: *Le mystère de Noël*, textes présentés par A.-G. Hamman, ICHTUS 8, Paris 1963, p. 178). PG 49, 351-362. Sur l'interprétation de l'homélie de Jean Chrysostome, cf. H. FÖRSTER, *Die Feier der Geburt Christi in der Alten Kirche. Beiträge zur Erforschung der Anfänge der Epiphanie- und Weihnachtsfest*, Tübingen 2000, p. 57-59.

³³ *Homilia de nativitate Domini*, PL Suppl. 2, 191-192. Cf. trad. F. Quéré-Jaulmes, dans: *Le mystère de Noël*, p. 89-90.

³⁴ *Panarion* 51,22,3-4, hrsg. K. Holl - J. Dummer, GCS, 2. Aufl., Berlin 1980, p. 50.

³⁵ La correspondance de l'évêque de Jérusalem avec le pape est connue dans deux versions dans l'une c'est Cyrille de Jérusalem (ca 348-386) qui envoie la demande à Jules, pape dans les années 337-352 (citée au IX^e s. dans une lettre de Jean de Nikè au catholicos arménien Zak'aria, PG 96,1441-1445), dans l'autre version c'est à la demande du patriarche Juvénal (422-458) que la date de la naissance de Jésus est cherchée dans les archives romaines (PL 8, 964-968).

³⁶ Les archives romaines comme source des informations sur la naissance de Jésus, cf. Justin, *I Apologie* 34,3; Tertullien, *Contre Marcion* 4,7,7 (*testem fidelissimum dominicae nativitatis Romana archiva custodiunt*).

NAUKA APOSTOŁÓW I LEGENDA O APOSTOLSKIM POCHODZENIU
ŚWIĘTA BOŻEGO NARODZENIA

Streszczenie

Gdy w I połowie IV w. pojawiły się nowe celebracje chrześcijańskie – Epifania i Boże Narodzenie, równocześnie zaczęły się rozwijać tradycje o ich pochodzeniu z czasów apostołskich. Podstawą stała się *Nauka Apostołów*, zawierająca kanony, jakie apostołowie mieli ustanowić w dniu Pięćdziesiątnicy (zostały one zredagowane w drugiej ćwierci IV w.). Według kanonu 6, apostołowie nakazali także świętować Epifanię (nie ma jeszcze wzmianki o święcie Bożego Narodzenia). Kanon ten stał się podstawą idei o apostołskim pochodzeniu święta 6 stycznia, chociaż – w wersji rozszerzonej, cytowanej w późniejszych źródłach orientalnych – miał uwzględniać także obchody 25 grudnia. W tradycji armeńskiej natomiast, która świętuje narodzenie i chrzest Chrystusa w jednym dniu (6 stycznia), wykorzystywano wersję pierwotną kanonu 6, która pozwalała bronić odrębnej praktyki liturgicznej. Armeńczycy nadawali wielkie znaczenie pseudoapostołskim kanonom także dlatego, że ich redakcja została przekazana pod imieniem Addaja, którego utożsamiano z Tadeuszem, uważanym za apostoła Armenii. Jest wymowne, że idea o apostołskim pochodzeniu świąt 6 stycznia i 25 grudnia pojawiła się już na początku ich rozwoju. Może to oznaczać, że dokładna geneza tych obchodów, która pozostaje zagadką dla nas, była nią już dla autorów tamtej epoki.